

# 23 instructeurs de la PCi fraîchement diplômés

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **52 (2005)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-370175>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Les nouveaux instructeurs de la protection civile (classe francophone).

PHOTOS: OFPP

## INSTRUCTION

## 23 instructeurs de la PCi fraîchement diplômés

**OFPP. Après avoir conclu avec succès une instruction intensive, 23 candidats provenant de toute la Suisse ont obtenu en mai leur diplôme fédéral d'instructeur de la protection civile. C'est la première fois que l'Office fédéral de la protection de la population organise cette formation en plusieurs modules.**

Vingt-trois participants ont suivi cette formation nouvelle formule: douze personnes, dont trois Tessinois, en français et onze personnes en allemand. Tous ces nouveaux instructeurs sont désormais prêts à enseigner dans les cantons. Urs Hösli, chef de la Division de l'instruction de l'OFPP et président de la commission d'examen, leur a remis leurs diplômes lors d'une cérémonie organisée au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg.

### Cours organisés en modules

La nouvelle ordonnance de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) prévoit une instruction échelonnée sur quatre ans au maximum alors qu'autrefois, l'école d'instructeur durait 24 semaines. Chaque module fait l'objet d'une évaluation et donne droit à un certain nombre de crédits ECTS (European Credit Transfer System). Avec l'adoption du système de crédits ECTS (déclaration de Bologne), cette formation est reconnue sur le marché européen.

Dans un premier temps, quatre modules obligatoires sont au programme. Les participants apprennent à animer des cours destinés aux adultes et reçoivent des informations générales concernant la protection civile et la protection de la population. Dans un second temps, les participants peuvent choisir des modules optionnels. Ces modules sont axés sur les trois fonctions de base. Les derniers modules traitent de sujets concernant les échelons supérieurs (conduite d'exercices, direction de cours). Une évaluation des aptitudes est effectuée après chaque module; il n'y a donc pas d'examen final.

L'instruction et les deux exercices pratiques durent 120 jours. Il est donc possible de l'achever en 12 mois, ce qui est toutefois déconseillé aux futurs instructeurs. Certains diplômés ont trouvé que le prolongement du temps accordé pour l'instruction (jusqu'à quatre ans) pouvait également constituer un inconvénient. Grâce au système modulaire, les participants peuvent mettre en pratique régulièrement ce qu'ils ont appris auprès de leur employeur (cantons, régions ou communes) et acquérir une certaine expérience. La partie pratique est obligatoire pour l'obtention du diplôme.

### Organisations partenaires bienvenues

La formation menant au diplôme comprend l'instruction théorique pour le certificat 1 de la Fédération suisse pour la formation des adultes (FSEA). Ce certificat permet aux ins-

tructeurs de la protection civile de suivre d'autres modules pour obtenir le brevet fédéral de formateur d'adultes.

Les divers modules sont ouverts non seulement aux futurs instructeurs de la protection civile mais aussi aux membres des organisations partenaires de la protection de la population (police, services de la santé publique, sapeurs-pompiers, services techniques). Les conditions requises pour accéder aux cours figurent dans les descriptifs des modules et des filières. Les informations concernant les cours se trouvent sur Internet à l'adresse suivante: [www.protopop.ch](http://www.protopop.ch) (Services/Cours).

### Noms des nouveaux diplômés:

AG: Banholzer Daniel (Zeihen), Bürge David (Safenwil), Frauenfelder Markus (Reinach), Pfeuti Bernhard (Buchs), Salzmann Reto (Niedererlinsbach), Winter Josef (Kaiserten); BL: Tschopp Stephan (Diegten); FR: Deniau Henry (Salvenach), Mooser Benedikt (St. Antoni); GE: Asinardi Grégoire (Genève), Diserens Philippe (Confignon), Dupertuis Claude (Chêne-Bourg), Gischig Pascal (Satingny), Lambercy Claude (Petit-Lancy), Micheloud Denis (Confignon); OW: Wyrtsch Rudolf (Flüelen); SH: Distel Sacha (Schaffhouse); TI: Hess Claudio (Astano), Ravasi Stefano (Iragna), Tettamanti Corrado (Monte); VD: Hildebrand Guy (Romanel-sur-Lausanne); VS: Emery Stéphane (St-Maurice); ZH: Stettler Thomas (Küsnacht) □